

# Marché de prestige ou marché impossible?

## La distribution des loges de la Scala de Milan (1778-1930)

OLIVIER FARON

«Il n'y a de société à Milan qu'à l'opéra:  
chacun y a sa loge particulière, où l'on joue aux cartes,  
où l'on fait la conversation ou toute autre chose...».

*Lettre de Byron à Thomas Moore  
en date du 6 novembre 1816.*

«Qui parcourt les listes des loges de la Scala établies régulièrement, peut suivre de manière idéale l'histoire de la société milanaise pendant les 170 dernières années. Les mentions relativement arides de changements de propriété démontrent l'apogée puis le déclin du vieux patriciat – à savoir la classe dirigeante de l'époque – et le début de l'ascension tant de la haute bourgeoisie que de la nouvelle aristocratie napoléonienne et autrichienne; vers 1860, presque toutes les loges sont aux mains des familles bourgeoises» (Armani et Bascapè, 1951, 44). Autant dire d'emblée que la problématique qui va être adoptée ici a déjà été esquissée dans cette *Biografia* de la Scala, datant des années 1950. Plus avant, différents spécialistes de l'histoire de la société milanaise ont souligné l'importance de la possession d'une loge. C'est notamment le cas de Marco Meriggi (1992, 91) qui fait de l'acquisition de ce type de bien, l'un des moyens permettant à l'«aristocratie» et à la «haute bourgeoisie» de «se rapprocher», «sous le signe du loisir et de la récréation». Stefano Levati (1992) souligne lui aussi l'«apparition progressive d'éléments bourgeois dans le 'temple' de la vie sociale citadine».

Les travaux menés jusqu'ici ont donc une caractéristique commune. Ils ont avant tout cherché à appliquer une grille de lecture somme toute classique: celle de la constitution des élites. Les loges de la Scala auraient ainsi représenté l'instrument idéal et idéalisé de réalisation de la fusion entre aristocratie et bourgeoisie<sup>1</sup>. Notre perspective est différente. Elle repose sur l'ensemble des loges de la Scala conçues comme un tout révélateur d'un certain nombre de rapports socio-économiques. Le problème est d'autant plus intéressant qu'un tel type de propriété apparaît constamment ambivalent.

Cette ambivalence tient d'abord à la double dimension d'une loge. Il s'agit à la fois d'un bien culturel et d'un bien tout court. Comme l'acheteur d'œuvres d'art dépeint par Pierre Bourdieu (1979, 94), l'acheteur d'une loge de la Scala associe dans sa conduite «investissement affectif» et «investissement économique». Dans *Portraits bourgeois contemporains*, Scrive-Loyer note que les hommes du Nord qui

sont tous 'positifs' n'aiment la musique que pour son utilité. Il ajoute qu'ils méprisent les musiciens en général parce qu'ils pourraient gagner plus d'argent dans l'industrie. En réalité, ils n'apprécient l'art que pour la détente nécessaire qu'il leur procure. L'acheteur d'une loge est-il alors comme «ces hommes d'affaires qui font de l'argent lors même qu'ils ne le cherchent pas» (Bourdieu, 1979)? S'inscrit-t-il au contraire dans un mécanisme classique d'accumulation capitaliste?

Une deuxième ambivalence permanente tient au binôme individuel/collectif. Certes, l'achat d'une loge de la Scala traduit une propension individuelle au luxe mais elle démontre aussi et avant tout l'adoption d'un comportement collectif démonstratif<sup>2</sup>. Les loges renvoient en effet à la «consommation ostentatoire» telle que l'a définie Thorstein Veblen (1970, 58-59). Il s'agit en fait pour l'acquéreur de chercher «à afficher perpétuellement» «ses capacités pécuniaires», d'où l'importance «des grands rassemblements [...]: églises, théâtres, salles de bal, hôtels, jardins publics, magasins et d'autres lieux encore». Cette volonté rencontre d'autres volontés concurrentes, ce qui entraîne une tension autour de l'acquisition d'un bien considéré comme privilégié.

Choix économique complexe, comportement social spécifique, l'achat d'une loge devient l'expression de rapports de force profonds. Pour en retracer les différentes strates, il faut avoir recours à un angle d'attaque qui permette de tenir compte de l'ensemble des dimensions: économiques ou symboliques, individuelles ou collectives... Il faut surtout définir un lien entre une myriade de processus d'acquisition ou de vente. En cela, la notion de marché constitue un fil conducteur particulièrement approprié surtout si elle est adoptée au sens de marché de biens culturels tel que P. Bourdieu (1979, 106) l'a analysé<sup>3</sup>, c'est à dire pour aller vite d'un marché où le capital symbolique, en l'occurrence 'intellectualisable' voire 'intellectualisé', est au moins aussi important que le capital proprement dit. Le problème de fond devient alors de comprendre comment s'opère un point d'équilibre entre une élite sociale et un ensemble circonscrit de biens hautement désirés et surtout comment cet équilibre évolue dans le temps. Commençons donc par définir l'objet de toutes les convoitises.

**1. Rappel historique sur la constitution d'un parc immobilier très original.** Pour la forme de la salle, malgré la reconstruction suite à la Seconde guerre mondiale, ou pour les spectacles proposés, la Scala d'aujourd'hui ne se différencie guère de la Scala d'hier. En revanche, un régime de propriété spécifique va caractériser «le premier théâtre du monde» (Stendhal, 1973a, 6) pendant un siècle et demi: la majeure partie des loges étaient détenues par des propriétaires privés.

Revenons donc au point de départ: la reconstruction suite à l'incendie du Théâtre ducal en 1776<sup>4</sup>. Le projet de nouveau théâtre, confié à l'architecte Giuseppe Piermarini, est achevé grâce à une sorte de montage financier. En échange d'une participation significative à sa construction, certaines riches familles patriciennes deviennent propriétaires de l'une des deux cents loges. Il faut souligner la continuité qui existe non seulement entre les théâtres qui se sont succédés mais aussi entre les propriétaires qui en détenaient les loges. Tout repose sur l'existence antérieure d'une société des propriétaires de loges du Théâtre ducal. C'est ainsi que les

loges des trois premières files du nouveau théâtre, sont, selon la loi, offertes aux propriétaires ayant déjà détenu les loges des trois premiers rangs de l'ancien Théâtre ducal. Ils en obtiennent la propriété à condition de verser les sommes rendues nécessaires par la construction du nouvel édifice. Ils en prennent alors possession, en choisissant sur les plans préparés par l'architecte Piermarini et en payant de manière anticipée, pour contribuer aux financements des travaux. Toutefois, comme un seul théâtre – le Théâtre ducal – est remplacé par deux construits selon les mêmes moyens de financement – la Scala et la Canobbiana, baptisées respectivement Théâtres grand et petit –, des difficultés naissent du fait qu'un certain nombre d'anciens propriétaires, bien qu'ils en aient fait la demande, ne réussissent pas à obtenir de loge à la Canobbiana, trop exigüe. Pour compenser ce préjudice, on leur offre la possibilité d'acquérir en priorité une ou deux loges libres du quatrième rang de la Scala. Cette proposition n'a toutefois aucun succès, ce qui pousse l'assemblée générale des propriétaires de loges à décider, sur proposition de la Noble Association<sup>5</sup> et par 43 voix contre 8, que les loges restantes soient mises aux enchères.

On peut donc considérer qu'à partir de la 'naissance' de la Scala, toutes les loges tombent sous le régime de la propriété privée et sont à la fois transférables par héritage ou par achat et susceptibles de location. Si certaines tensions surgissent entre propriétaires privés et publics notamment au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ce n'est d'ailleurs jamais sur la nature de la propriété mais sur l'obligation connexe de faire fonctionner le théâtre.

La conclusion qui en découle est que la distribution des loges au cours du temps va obéir aux mécanismes traditionnels des transmissions de propriétés ou mieux, les loges vont constituer un marché très particulier soumis à la pression de l'offre et de la demande. Cette situation dure jusqu'à la fin des années 1920. Un décret-loi du 26 février 1928 souligne la «nécessité absolue et l'urgence d'adopter des mesures destinées à garantir le fonctionnement constant et permanent du Théâtre de la Scala à Milan, qui a acquis le caractère d'Institut National pour l'art lyrique». Pour ce faire, il prévoit l'expropriation pour cause d'utilité publique en faveur de la Commune, des loges de propriété privée<sup>6</sup>. En 1928, le statut mi-privé mi-public de possession du théâtre cesse donc définitivement au profit de notre conception contemporaine des salles d'intérêt national. Le théâtre aux mains des privés cède la place à une salle gérée par la collectivité pour la collectivité.

Pour la période qui nous intéresse, chaque loge est soumise au régime de la propriété privée. Il convient à présent d'aller plus loin dans la définition de la nature du bien ainsi détenu.

**2. La signification socio-économique d'une loge.** Tout part d'un fait simple, maintes fois avéré à l'époque: une loge est un bien immobilier comme un autre. Prenons à titre d'exemple l'inventaire des biens de Francesco Cambiasi, dressé le 2 décembre 1811 alors que le décès est survenu le 18 novembre<sup>7</sup>. Le notaire Ercole Bossi relève d'abord les différents objets précieux ou non avant d'en arriver à l'argent retrouvé dans la maison. Puis il égrène les biens immobiliers. Parmi eux, à côté de deux

maisons à Milan, d'une maison de campagne à Vimodrone et d'un terrain à Cologno, figurent en bonne place les quatre loges suivantes:

- une loge à la Scala (n. 12), quatrième rangée à gauche;
- une demi-loge à la Scala (n. 10), troisième rangée à gauche;
- une loge et une demi-loge à la Cannobiana.

L'inventaire ne s'arrête pas là puisqu'il propose une description exhaustive de l'intérieur des loges. La demi-loge n. 10 recèle ainsi les objets suivants<sup>8</sup>: deux canapés, deux guéridons de noyer recouverts (12 £), deux petites incisions avec des cadres dorés (9 £), une tapisserie (28 £), deux grands lambrequins d'alpaga (23 £), une fausse-porte couverte avec une grande vitre (9,2 £), un vestibule avec des vitres, un banc (8,5 £), deux canapés recouverts avec dossier (17 £), une tapisserie (14 £), deux demi-rideaux (9,2 £), deux incisions avec des cadres de cristal (7 £), une fausse-porte couverte avec des vitres (9,2 £), deux rideaux (23 £), un petit store (6,2 £), une table de noyer (8 £).

On voit que les loges, biens immobiliers à part entière, englobent un certain nombre de biens mobiliers. Il appartient en effet à chaque propriétaire de veiller à leur décoration intérieure. Certaines suscitent d'ailleurs l'admiration des contemporains comme celle du marquis Fagnani, peinte par Appiani et où a été accueilli Foscolo, ou d'autres de style romantique à l'image de celles des Busca, des Crivelli. Pour mieux en percevoir la spécificité, il convient de replacer le marché des loges au sein de l'ensemble du marché immobilier citadin dont il ne constitue qu'un appendice plutôt limité. La première piste immédiate est bien sûr de raisonner en termes de valeur et donc de prix.

À l'origine, le prix réglé par chaque propriétaire de loge a été déterminé en répartissant proportionnellement les sommes requises par les imprésarios, en fonction de la situation et du rang correspondant à la loge acquise. Les loges du quatrième rang furent offertes, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au prix spécial de 3500 liras. L'absence d'acquéreurs entraîne l'organisation d'une vente aux enchères, qui se tient dans la salle capitulaire des Quattro Marie les 30 et 31 mars et le premier avril 1778. Les loges sont toutes vendues à des prix oscillant, selon leur position, entre 4000 et 6150 liras.

Le point important est toutefois la comparaison entre valeurs: celle des loges d'un côté et celle d'autres biens de l'autre. Reprenons à titre d'exemple l'année 1811. En avril, Paolo Grancini conclut la vente à Giovanni Battista Rigola d'«une loge avec un vestibule annexe située dans le Grand Théâtre de la Scala» (TFD6<sup>9</sup>) avec tous les meubles et la tapisserie pour 19571 liras italiennes<sup>10</sup>. En septembre, Stanislao Giani cède à Giuseppe Franchetti une loge et son vestibule à la Scala (QFS14) pour 16885 liras<sup>11</sup>. Indépendamment de la différence de prix, liée bien évidemment à la position plus ou moins bonne dans le théâtre, on constate que le prix des loges se maintient au cours de la période française. Rappelons par exemple que la famille Taccioli achète sa loge (TFS11) pour environ 18000 liras. Si nous sommes loin dans ce dernier cas du prix estimé (plus de 25000 liras) et a fortiori des chiffres avancés par Vianello pour le premier théâtre ducal (supérieurs à 30000 liras), une fourchette entre 16 et 20000 liras assimile la valeur d'une loge à celle d'un petit édifice urbain comme le montre le tableau 1 qui reporte un certain nombre de prix de mai-

sons retrouvés lors du dépouillement, en cours de réalisation, des archives notariales milanaises pour l'année 1811<sup>12</sup>. Il s'agit d'une approche très pointilliste mais elle offre l'avantage d'être corroborée par le témoignage des contemporains. En date du 4 octobre 1816, Stendhal (1973b, 297) affirme en effet qu'«une loge est comme une maison, et se vend 20000 à 25000 francs».

Tab. 1. *Quelques prix d'édifices milanais en 1811*

type d'édifice et numéro civique	prix en lires italiennes
grande maison et jardin annexe n. 4278	103615
maison avec jardin n. 711	69077
maison avec boutique et jardin n. 2622	62500
maison avec deux boutiques n. 3329	53726
maison n. 2863	28398
maison n. 2992	23985
maison n. 842	23793
maison n. 3405	23181
maison avec boutique n. 1690	23026
maison avec deux boutiques n. 4067	17345
maison n. 924	16118
maison n. 3201	10198
maison avec boutique n. 2473	9980
maison avec jardin n. 3023	4989
maison n. 996	4332

Une loge représente donc un bien de valeur mais elle est surtout susceptible d'offrir un bon rapport à son propriétaire. La loge achetée par Giovanni Battista Rigola était par exemple louée 1381 liras italiennes par an. Ce chiffre de l'ordre de 7% dépasse les autres rapports généralement rencontrés dans les actes notariaux: 5% pour les prêts ou 6% pour les opérations commerciales.

La conclusion qui se dégage est importante: le mètre carré d'une loge de la Scala a une valeur économique bien supérieure à celle de tout autre édifice urbain. Cette indication de marché est toutefois très parcellaire. Il semble pour l'heure impossible d'en proposer une étude plus globale. Deux raisons à cela. D'une part, les mouvements annuels concernant les loges sont insuffisants pour démontrer les variations économiques de leur marché en un moment *t*. Rapprocher une poignée de mentions de prix apparaît en effet beaucoup trop aléatoire. Inversement, le suivi d'un tel marché sur le long terme suppose le dépouillement exhaustif d'une documentation sérielle telle que les archives notariales ou le cadastre pendant un siècle et demi, ce qui pour l'instant fait plutôt figure de vœu pieux que de réalité envisageable. Cela entraîne la nécessité de privilégier la signification sociale du marché. En effet, un marché comme celui des loges tout en constituant l'expression d'un certain nombre de rapports économiques est aussi le reflet des logiques des acteurs qui y interviennent.

En ce sens, il apparaît important d'insister sur le binôme propriété-usage au cœur de telles logiques. Un premier élément est que les propriétaires des loges paient une

redevance annuelle, destinée à subvenir aux dépenses du théâtre. Des *Capitoli per l'appalto dei regi teatri della Scala e della Canobbiana in Milano* définissent les revenus de l'entrepreneur. Prenons les *Capitoli* couvrant la période allant du premier juillet 1857 au 30 juin 1863. L'article 63 précise le *canone* annuel payé par les propriétaires des loges, qui varie selon le rang (tableau 2).

Tab. 2. *Montant du canone annuel versé par les propriétaires des loges de la Scala au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*<sup>13</sup>

premier rang	155,60 liras
deuxième rang	153,60 liras
troisième rang	115,20 liras

Une deuxième réalité forte est que les loges sont susceptibles d'être louées non seulement à l'année, mais également pour des périodes beaucoup plus brèves. Stendhal parle souvent de ces loges «empruntées» (Stendhal, 1973c, 213). Selon lui, sous la Restauration, l'on «paie un sequin par soirée pour une loge aux troisièmes» pendant tous ses séjours (Stendhal, 1973a, 6)<sup>14</sup> ou dix francs pour le concert d'un chanteur célèbre (Stendhal, 1973b, 299).

En tant que bien de valeur, une loge occupe donc une place particulière dans les patrimoines citadins. La difficulté est toutefois de passer du un au tout, de chaque loge à l'ensemble du théâtre.

**3. De l'entité du parc de loges aux listes régulières de propriétaires.** Il s'agit de définir avec précision le cadre d'ensemble dans lequel joue le faisceau de comportements dont les intérêts divergents voire contradictoires nourrissent le marché.

Première idée, toute la Scala n'est pas soumise au régime de la propriété privée. En sont exclus non seulement le parterre mais aussi le cinquième rang de loges et le «paradis» qui appartiennent au Gouvernement et dont l'exploitation vient grossir les bénéfices de l'entrepreneur en charge du théâtre. Les quatre rangées de loges sous propriété privée se subdivisent comme suit: 36 pour les trois premières et 39 pour la dernière<sup>15</sup>, auxquels il faut ajouter 8 loges d'avant-scène, à savoir une pour chaque moitié de rangée (droite et gauche). On aboutit ainsi à un premier total de 155 loges. Toutefois, hormis la loge dite de la Couronne, un certain nombre d'autres font également partie du domaine public. Elles sont réparties un peu partout dans le théâtre: PFDP, PFS16, SFS1, SFS2, TFD3. Après l'Unité, une nouvelle entre à faire partie du domaine public. Il s'agit d'abord de la loge PFS17 puis suite à un acte du 5 décembre 1892, elle est remplacée par celle numérotée PFS1. C'est donc un ensemble de 150 loges jusqu'en 1860 puis de 149 ensuite, que se disputent les différents propriétaires privés.

Deuxième idée, le parc de loges présente une singularité immédiate par rapport à toute autre série de biens immobiliers: il fait l'objet de listes publiées<sup>16</sup>, à la fois nombreuses et complètes. Il existe donc une source facilement accessible qui, à intervalle régulier, propose les différents propriétaires, loge par loge. Cette source a même fait l'objet de témoignages artistiques où la représentation du théâtre était enrichie de l'indication de propriété. C'est le cas de gravures intitulées précisément

«Distribution des cinq ordres de loges avec le nom de chaque propriétaire»<sup>17</sup>. Autant dire l'extrême originalité de l'ensemble des loges par rapport aux autres types de biens qui obligent généralement à recourir à des documentations souvent très hermétiques comme le cadastre ou les archives notariales.

Comme le montre la bibliographie ci-jointe<sup>18</sup>, ces listes viennent généralement compléter des histoires de la Scala mais elles figurent aussi dans des *Guide* citadines. Elles s'échelonnent au gré des publications, avec une grande fréquence; un ouvrage comme celui de Pompeo Cambiasi ayant par exemple fait l'objet de fréquentes rééditions. Les indications fournies sur chaque propriétaire sont d'autant plus intéressantes qu'elles ne se limitent pas à son nom et prénom. Sont également mentionnés le titre (de noblesse, professionnel...), le nom du mari pour les femmes ainsi que parfois certaines indications patrimoniales comme «héritier du feu...». Cette documentation va en outre s'enrichir progressivement grâce à une innovation majeure qui est le rapprochement de différentes séries de propriétaires séparées dans le temps. Le livre de P. Cambiasi est ainsi l'un des premiers à proposer des listes pour l'ouverture du théâtre (en 1778), et pour les années suivantes: 1795, 1815, 1830, 1845, 1860, 1880 et enfin 1889. Le plus complet, celui de Guido Marangoni et Carlo Vanbianchi, ne fournit pas moins de 16 coupes chronologiques: 1778, 1795, 1815, 1830, 1847, 1859, 1862, 1880, 1886, 1889, 1892, 1902, 1906, 1908, 1909, 1911-1920<sup>19</sup>. Cet ouvrage mentionne en outre souvent l'indication de l'acte de transmission. Ainsi nous apprenons que c'est suite à un testament en date du 8 juillet 1908 que le «noble Gaetano Franchetti da Ponte» devient propriétaire d'une loge (QFS14). Cela traduit l'extrême intérêt d'une telle documentation; ces séries permettant une grande variété d'analyses.

Il faut toutefois veiller à l'harmonisation des informations contenues dans les différents documents. Si certaines erreurs sont presque grossières, d'autres supposent un travail minutieux de vérification. Parmi les premières, citons l'absence dans la *Serie cronologica* de 1818 de «toute la quatrième rangée» qui appartiendrait au théâtre alors que ce régime ne s'applique qu'à la cinquième. Certaines confusions sont assez facilement repérables comme des déformations de noms de famille ou de prénoms. Le nom de Don Angelo Cossa (propriétaire de PFS18) est écorché sous la forme d'Angelo Cotta dans l'ouvrage de G. Marangoni et C. Vanbianchi. En revanche, ce livre mentionne à juste raison le «duc Uberto Visconti di Modrone» et non Alberto comme il apparaît dans les *Notices historiques* de 1856. La comparaison de documents différents permet donc non seulement de corriger quelques imperfections mais aussi d'enrichir la description individuelle des personnages, quand certains titres sont inégalement reportés<sup>20</sup>.

**4. Les propriétaires des loges à l'ouverture du théâtre en 1778: une situation de monopole.** Le processus de reconstruction tout autant que le mécanisme très contrôlé de répartition des loges traduisent une réalité claire: la mainmise de l'élite urbaine sur le principal théâtre de Milan. Une loge à la Scala fait partie des signes extérieurs<sup>21</sup> qui confèrent un prestige social notable à son détenteur. «La possession d'une loge conférait un rang, comme les sièges autour du trône de Louis XIV» (Vianello, 1941, 168). Reprenons la description de Stendhal, ce remarquable anato-

miste des mœurs milanaises. «Il se forme comme une espèce d'aristocratie des deux cents femmes qui ont une loge à la Scala et de celles qui vont tous les soirs au *Cours* en voiture; dans ce cercle, qui est celui de la mode et des plaisirs, tout est connu» (Stendhal, 1973c, 212-213). A en croire toutes ces annotations extrêmement concordantes, nous serions en situation d'absolu monopole et donc aux antipodes d'un marché ouvert<sup>22</sup>. Remarquons d'ailleurs que dans quelques théâtres, certains groupes sociaux n'avaient pas le droit de posséder une loge. Jusqu'en 1814, il est ainsi interdit aux propriétaires du Théâtre Municipal de Reggio Emilia de vendre leurs loges aux juifs ou à certaines catégories jugées inférieures (Rosselli, 1985, 39). A Trieste, on retire sa loge à un propriétaire à la fois parce qu'il est trop pauvre et surtout, car il souhaite la vendre à une personne jugée peu convenable, à savoir le fils démuné d'un pharmacien (Ibidem, 40).

Pour mieux comprendre les blocages pesant sur le marché, il faut en fait répartir les acteurs en deux groupes: d'un côté, tous ceux qui participent de près ou de loin à la situation de monopole et de l'autre, ceux qui réussissent à s'immiscer. Pour ce faire, on peut reprendre la piste pionnière ouverte par Levati (1992, 84-85 et tableau n. 11, 141) qui consiste à répartir chacune des loges selon la strate sociale de son ou de ses propriétaires<sup>23</sup>. Quatre sous-groupes ont été retenus. Le premier correspond à l'ensemble des collectivités. Il s'agit d'un côté de tout ce qui se rapporte au domaine public, qui recouvre d'ailleurs des formes fluctuantes au cours du temps. Deux loges (PFDP et TFD3) appartiennent ainsi successivement à la Chambre Royale puis au Gouvernement à partir de 1815 et enfin, à la Commune de Milan après 1868. A l'origine, on rencontre aussi la République Sérénissime de Venise (PFS16) ou la Cour Ducale (SFS1, SFS2).

A côté du domaine public proprement dit, existent un certain nombre d'institutions telles qu'un organisme de charité comme le Lieu Pieux Trivulzio (TFS14 et TFD17). L'organisation initiale de la répartition des loges explique la présence parmi les propriétaires de 1778, de la Noble Association du théâtre (QFD1, QFD2, QFD3) ainsi que des «intéressés au contrat du théâtre de 1756» (QFSP, QFDP); autant de regroupements temporaires qui disparaîtront à partir de la fin de la période napoléonienne.

Les propriétaires privés peuvent être scindés en trois grands blocs. Le premier est le patriciat lombard, qu'il convient de séparer des deux autres sous-groupes, à savoir le reste de la noblesse et les non nobles. Malgré les imprécisions concernant le statut de l'aristocratie, il existe des listes dressées à l'époque ou reconstituées dans des études récentes qui permettent d'établir avec une précision satisfaisante de telles césures sociales<sup>24</sup>. Dans un certain nombre de cas, heureusement limités, la noblesse est attestée sur les listes de propriétaires de loges sans qu'elle puisse être démontrée par un document extérieur. Le mécanisme d'auto-désignation ou plutôt d'auto-légitimation personnelle est-il plus fort que l'enregistrement administratif? Le titre de «chevalier» est par exemple source de confusion. Il correspond généralement à la possession d'une décoration même si parfois, il renvoie à un titre de noblesse. En 1886, ce sont ainsi deux chevaliers nobles, Giovanni Speck et Carlo Terzi, qui se partagent une loge (PFS5).

Sous ces réserves, passons aux résultats obtenus et d'abord à la situation initiale qui

correspond à l'ouverture du théâtre en 1778. Les conditions d'acquisition des loges expliquent le poids écrasant qu'occupe le patriciat milanais dans le «premier recensement» (tableau 3).

Tab. 3. *Distribution des loges de la Scala selon le groupe social de leurs propriétaires en 1778*

collectivités publiques ou autres	13	8,4%
patriciat	96	61,9%
autre noblesse	29	18,7%
non nobles	17	11,0%
total	155	100%

Presque deux tiers des loges sont donc l'apanage du patriciat. Il est frappant de constater que non seulement les non nobles sont totalement exclus des deux premières rangées mais qu'ils sont également minoritaires dans la quatrième, pourtant soumise à concurrence lors de l'ouverture du théâtre. Les enchères du printemps 1778 ont abouti à un rapport de force certes moins disproportionné mais toujours à l'avantage du patriciat (tableau 4).

Tab. 4. *Distributions des loges de la quatrième rangée de la Scala selon le groupe social de leurs propriétaires en 1778*

collectivités publiques ou autres	5	12,2%
patriciat	17	41,5%
autre noblesse	8	19,5%
non nobles	11	26,8%
total	41	100%

Comment trouver de meilleure image de l'inexistence d'une véritable bourgeoisie milanaise à l'époque? Si un certain nombre de personnages, représentant notamment les professions libérales, réussissent à construire des fortunes respectables, l'absence de toute forme de boom économique explique la relative médiocrité des classes moyennes citadines. Même quand il est plus flexible dans ses règles, le marché des loges ne traduit pas d'ouverture sociale dans la pratique. Cela prouve bien qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le contrôle opéré par le patriciat est économique et/ou social. Privilégier la signification sociale du marché, comme nous avons choisi de le faire, ne doit pas conduire à séparer le social de l'économique. Il est clair en effet qu'être actif sur un marché suppose un potentiel économique conséquent tel que celui que détiennent les patriciens. Sans moyens, les patriciens ne seraient rien, ce qui invite à relativiser toute vision un peu rapide d'une suprématie de la logique sociale sur la logique économique<sup>25</sup>. Il y a une logique sociale parce qu'elle s'appuie sur une potentialité économique réelle. Inversement, cette potentialité a besoin pour se concrétiser d'un certain nombre de mécanismes sociaux.

En ce sens, un marché aussi particulier que celui des loges renvoie à un marché souterrain: celui de la circulation de l'information<sup>26</sup>. L'information sur la loge qui se libère ou sur le notaire en charge de l'affaire devient cruciale dans un contexte aussi

particulier. Il est clair que s'ouvre alors une histoire fascinante mais particulièrement difficile à décrypter: celle de l'économie vécue et représentée par les acteurs, telle qu'elle apparaît au hasard d'une lettre ou du témoignage d'un notaire sur ses contacts avec un ou l'autre de ses clients. Un simple exemple contemporain donne tout son poids à ce type d'approche. Ce ne sont pas aujourd'hui exclusivement les individus les plus riches qui habitent les lieux les plus prestigieux ou assistent dans les meilleures conditions aux manifestations publiques. Ce sont ceux qui ont réussi à décupler leur pouvoir économique grâce à ce que l'opinion publique appelle généralement «les relations», à savoir une position clé dans un mécanisme double d'échange d'informations et de représentation sociale.

Pour en revenir au tableau n. 4, on constate que parmi les non nobles qui ont réussi à se frayer un espace au milieu de ce monde à prédominance aristocratique, figurent quatre des bourgeois frappés d'une contribution spéciale en l'an VI<sup>27</sup>. Il s'agit de deux banquiers, Carlo Ciani et Daniele Rougier, de l'avocat Rocco Marliani (qui possède deux loges) et de Giuseppe Fè. Pourtant, beaucoup d'autres personnages offrent les mêmes caractéristiques sans réussir à s'immiscer dans l'espèce de bastion que représente la Scala de ce point de vue. La présence de Ciani, Marliani et Rougier peut être identifiée à celle du sommet de la bourgeoisie milanaise, qui occupe une espèce d'antichambre pré-aristocratique.

L'analyse se complique toutefois quelque peu quand on constate qu'un certain nombre de nobles voire de patriciens, pourtant visiblement pourvus de liquidités, n'ont pas de loge. C'est ainsi qu'un patricien comme Alessandro Ottolini ou que des nobles comme Giovanni Battista Mellerio ou Pietro Venini figurent parmi les principaux acheteurs de biens nationaux<sup>28</sup> sans posséder de loge à la Scala ni en 1778, ni en 1795. Faible goût pour la musique, préférence pour la location ou autre logique d'investissement? Beaucoup d'éléments invitent à privilégier cette dernière piste.

La position dominante du patriciat recouvre en effet des logiques de détention relativement différentes selon les familles. Le choix semble clair: faut-il ou non investir en ville? Certaines familles répondent oui, d'autres non. Cette alternative est d'une grande importance puisqu'elle semble régir l'ensemble des mécanismes de possession, et par exemple pour ce qui nous intéresse, la détention des loges. Il est ainsi possible de souligner le rôle de quelques familles comme les Litta ou les Visconti di Modrone qui détiennent un grand nombre d'immeubles urbains<sup>29</sup>. Ces personnages se trouvent être à la fois les Milanais les plus riches et les principaux détenteurs de loges: le duc Pompeo Litta Visconti Arese n'en possède pas moins de quatre, ce qui en fait le plus important propriétaire privé du théâtre. A la quantité s'allie la qualité puisque ces quatre loges sont placées à l'endroit le plus prestigieux, au tout début de la première rangée (PFSP, PFS1, PFS2, PFS3). En revanche, d'autres familles possèdent peu d'édifices urbains et peu voire pas de loges à la Scala pendant l'ensemble de la période française. En prenant l'exemple des propriétaires de 1815, c'est le cas des Bossi ou des Durini<sup>30</sup>. Cela prouve non seulement que les loges sont assimilées à un bien foncier urbain quel qu'il soit mais aussi que l'aristocratie hésite sur la conduite à tenir dans le domaine économique: faut-il vendre en ville pour acheter des terres agricoles riches et fertiles comme le font les

Confalonieri ou les Cusani? faut-il au contraire miser sur le potentiel économique de la métropole? Un marché minuscule comme celui des loges devient ainsi le révélateur d'une véritable concurrence entre marchés opposés ou mieux, entre la perception que les acteurs ont de tous les marchés sur lesquels ils peuvent intervenir et des bénéfices qu'ils pourront en dégager.

Le constat apparent d'une mainmise univoque de la part de la noblesse et a fortiori de l'ex-patriciat sur les loges de la Scala est donc remis en question par les logiques d'investissement qui se manifestent pendant la période française. Comment cette situation de quasi-monopole, quelque peu ébranlée dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, évolue t-elle dans le long terme?

**5. Renouveau et diversification des propriétaires des loges de la Scala sur plus d'un siècle.** Les listes étudiées permettent de suivre pas à pas la modification de l'assiette de la propriété des loges au cours du siècle et demi qui va de l'ouverture en 1778 jusqu'à la 'municipalisation' du théâtre en 1928. Les tableaux et graphiques suivants viennent compléter le tableau n. 3, ainsi que les analyses de Levati portant sur la période 1795-1847<sup>31</sup>, pour sept moments: 1815, 1830, 1847, 1862, 1886, 1906 et 1917 (tableaux 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11; graphiques 1, 2, 3 et 4). Le choix de ces années représente un compromis entre la documentation disponible et la nécessité de disposer de coupes chronologiques régulièrement échelonnées.

Tab. 5. *Distribution des loges de la Scala selon le groupe social de leurs propriétaires en 1815*

collectivités publiques ou autres	7	4,5%
ex-patriciat	81	52,2%
autre noblesse	26	16,8%
non nobles	41	26,5%
total	155	100%

Tab. 6. *Distribution des loges de la Scala selon le groupe social de leurs propriétaires en 1830*

collectivités publiques ou autres	7	4,5%
ex-patriciat	76	49,0%
autre noblesse	26	16,8%
non nobles	46	29,7%
total	155	100%

Tab. 7. *Distribution des loges de la Scala selon le groupe social de leurs propriétaires en 1847*

collectivités publiques ou autres	7	4,5%
ex-patriciat	65	42,0%
autre noblesse	29	18,7%
non nobles	54	34,8%
total	155	100%

Tab. 8. *Distribution des loges de la Scala selon le groupe social de leurs propriétaires en 1862*

collectivités publiques ou autres	8	5,2%
ex-patriciat	55	35,5%
autre noblesse	25	16,1%
non nobles	67	43,2%
total	155	100%

Tab. 9. *Distribution des loges de la Scala selon le groupe social de leurs propriétaires en 1886*

collectivités publiques ou autres	8	5,2%
ex-patriciat	40	25,8%
autre noblesse	37	23,9%
non nobles	70	45,1%
total	155	100%

Tab. 10. *Distribution des loges de la Scala selon le groupe social de leurs propriétaires en 1906*

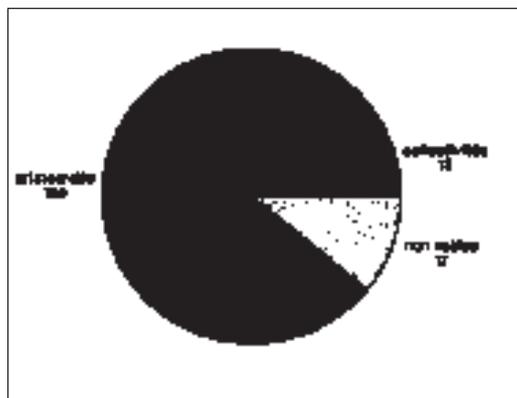
collectivités publiques ou autres	9	5,8%
ex-patriciat	37	23,9%
autre noblesse	43	27,7%
non nobles	66	42,6%
total	155	100%

Tab. 11. *Distribution des loges de la Scala selon le groupe social de leurs propriétaires en 1917*

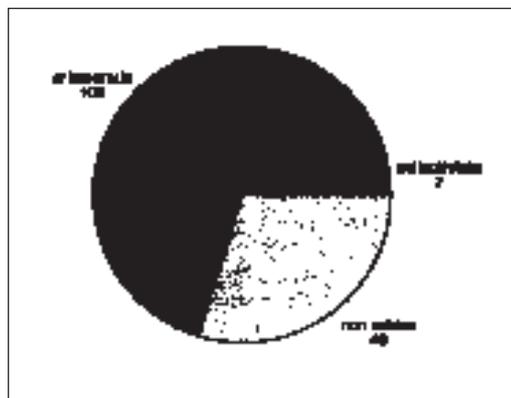
collectivités publiques ou autres	10	6,5%
ex-patriciat	33	21,3%
autre noblesse	38	24,5%
non nobles	74	47,7%
total	155	100%

Cette série de résultats offre plusieurs enseignements, à commencer par la diversification sociale des propriétaires des loges qui traduit la fin de la situation initiale de monopole presque absolu. Le fait le plus clair est sans conteste le déclin de l'aristocratie, à savoir du bloc composé de l'ex-patriciat et de l'autre noblesse. Si elle détient plus des deux tiers des loges en 1815, ce chiffre passe à moins de la moitié un siècle plus tard, en 1917. Ce déclin est évident mais il est loin d'être brutal. On peut en fait opposer deux phases. La période française est marquée par une percée incontestable des non nobles, dont le pourcentage double entre 1795 (12,3%) et 1815 (26,5%). Ce rééquilibrage initial au profit des bourgeois, souvent mis en valeur (Levati, 1992, 218; Meriggi, 1992, 91), ne saurait toutefois occulter une réalité peu connue. Après 1815, les aristocrates perdent des positions au compte-gouttes: généralement entre 3 et 5% par périodes de 15-20 ans. Ce déclin est en outre différent selon le niveau de noblesse. La baisse la plus spectaculaire concerne l'ex-patriciat qui détient à lui seul plus de la moitié des loges en 1815 (52,2%) et un

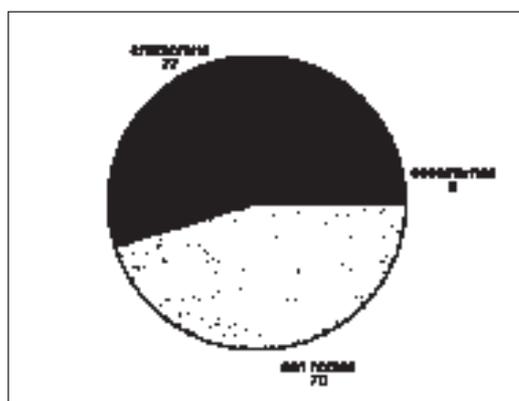
Graphique 1. *Propriétaires en 1778*



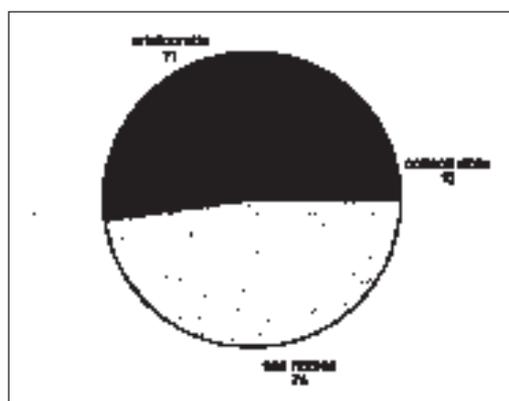
Graphique 2. *Propriétaires en 1830*



Graphique 3. *Propriétaires en 1886*



Graphique 4. *Propriétaires en 1917*



peu plus d'un cinquième (22,6%) en 1917. En revanche, le poids du reste de la noblesse connaît une légère augmentation: les chiffres étant respectivement pour les mêmes dates de 16,8% et de 22,6%.

Il importe donc de mettre en parallèle deux caractéristiques de chaque groupe social: l'importance démographique et le potentiel économique. Si l'ex-patriciat est par nature un groupe nettement circonscrit tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, ce n'est bien sûr pas le cas du reste de la noblesse en phase incessante de renouvellement et d'élargissement. Dans le même sens, l'enrichissement général que connaît Milan surtout à la fin du siècle dernier explique la multiplication des acheteurs potentiels ayant non seulement les moyens mais la volonté d'acquérir une parcelle de la Scala. C'est d'ailleurs probablement ce rythme de croissance démographique différentiel qui explique une évolution relativement harmonieuse. Limité au simple croît naturel, l'ex-patriciat libère automatiquement un nombre croissant de places. L'accès à l'une des formes de consécration sociale typiques de la société milanaise de l'époque devient ainsi possible pour le sommet du reste de la noblesse ou de la bourgeoisie. La mise sur le marché de biens longtemps figés constitue la soupape qui confère toute sa souplesse au système. Il est frappant d'opposer à un tel sché-

ma, le modèle directement opposé, à savoir celui d'un monopole immuable et par là-même porteur de tensions.

L'un des exemples historiques qui s'apparente le mieux à la distribution des loges est la répartition des bancs au sein d'une église, telle qu'elle a été étudiée par exemple dans le cadre d'un village anglais au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>. Une telle distribution traduit à merveille la stratification sociale locale. Chaque groupe installe en effet successivement un certain nombre de sièges, en payant des droits dégressifs: aussi bien *the gentry families* que *the tenement-farmers* ou *the cottagers*. Thomas Hall est ainsi excommunié pour avoir refusé de payer ces *church-rates*. Un tel système rigide, où chacun occupe la place qu'il doit occuper, est en fait menacé d'implosion par la moindre croissance démographique. Alors que les loges de la Scala se présentent comme un marché hérissé de difficultés d'accès qui en accroissent d'autant le prestige, les bancs de Myddle représentent les témoins d'un conflit irréductible, d'inspiration malthusienne, entre une offre presque définitivement figée et une demande dont l'expansion ne peut pas être satisfaite. Cela pousse ainsi un certain nombre d'habitants à désertir l'église du village pour une autre des environs.

L'évolution de la répartition sociale des loges apparaît de manière parallèle à travers le suivi des titres attribués à chaque personnage par la documentation consultée. On constate une diminution d'ensemble du nombre d'individus pourvus d'un titre ainsi qu'un rééquilibrage clair entre nobles et non nobles (tableau 12). La présence d'un seul avocat parmi les propriétaires de loges en 1778 contre 13 commandeurs, 8 ingénieurs ou encore 4 *dottori* en 1917 traduit bien l'incontestable montée de représentants de la bourgeoisie milanaise.

Un phénomène frappant est sans conteste la multiplication des titres caractérisant les non nobles. On rencontre d'un côté les détenteurs de décorations tels que les chevaliers, commandeurs ou autres grands officiers et de l'autre, tous les individus identifiés par leur profession. Si dans le tableau ont été séparés les propriétaires pourvus d'un titre de ceux qui n'en ont pas<sup>33</sup>, il y a dans la réalité une espèce de surenchère; certains personnages portant même trois titres comme Silvio Crespi qui est à la fois «commandeur, *dottore*, député». Ce type de taxinomie sociale est particulièrement révélateur d'une certaine volonté de s'afficher. Il est en ce sens intéressant de constater que l'intervention sur le marché des loges de nouveaux acteurs, notamment d'origine bourgeoise, se double de la volonté d'acquérir une légitimité symbolique à travers l'obtention réelle ou usurpée de titres<sup>34</sup>. Il apparaît donc clair qu'un tel marché reste conditionné en profondeur par sa dimension élitiste initiale et par la volonté de s'y adapter au plus près.

L'analyse comparée d'une série de listes permet en dernier ressort d'identifier les propriétaires les plus importants. On peut constater ainsi que comme l'ensemble des édifices milanais, les loges de la Scala connaissent un phénomène de dispersion croissante. Les «gros» propriétaires non seulement diminuent en nombre mais possèdent de moins en moins de loges. Le tableau 13 regroupe ainsi année après année les propriétaires de trois loges ou plus. S'ils détiennent à eux seuls un cinquième du théâtre en 1778, ce chiffre tombe à moins de 5% au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le plus important en absolu a été Pompeo Litta Visconti Arese qui en 1795 ne détient pas

Tab. 12. Titres présents sur les listes de propriétaires de loges de la Scala (année par année)

année	(nombre de personnages ayant un titre)		
<b>1778</b> (131)			
<i>titres de noblesse</i> (129)			
baron	1	duc	1
comte(sse)	48	marquis(e)	48
<i>don (donna)</i>	24	prince(sse)	7
<i>titres pouvant être portés par des nobles ou des non nobles</i> (1)			
chevalier	1		
<i>titres de non nobles</i> (1)			
avocat	1		
<b>1815</b> (113)			
<i>titres de noblesse</i> (110)			
baron	2	marquis(e)	28
comte(sse)	47	noble	1
<i>don (donna)</i>	25	prince(sse)	2
duc	5		
<i>titres de non nobles</i> (3)			
architecte	1	ingénieur	1
avocat	1		
<b>1862</b> (95)			
<i>titres de noblesse</i> (83)			
baron	1	marquis(e)	20
comte(sse)	26	noble	23
<i>don (donna)</i>	3	prince(sse)	1
duc	9		
<i>titres pouvant être portés par des nobles ou des non nobles</i> (8)			
chevalier	8		
<i>titres de non nobles</i> (4)			
avocat	2	<i>dottore</i>	1
commandeur	1		
<b>1886</b> (96)			
<i>titres de noblesse</i> (70)			
baron	5	marquis(e)	15
comte(sse)	26	noble	15
duc	6	prince(sse)	3
<i>titres pouvant être portés par des nobles ou des non nobles</i> (13)			
chevalier	13		
<i>titres de non nobles</i> (13)			
avocat	1	<i>dottore</i>	2
commandeur	2	ingénieur	4
commerçant	4		
<b>1917</b> (106)			
<i>titres de noblesse</i> (63)			
baron	2	marquis(e)	15
comte(sse)	30	noble	7
<i>don (donna)</i>	2	prince(sse)	4
duc	3		
<i>titres pouvant être portés par des nobles ou des non nobles</i> (13)			
chevalier	13		
<i>titres de non nobles</i> (30)			
avocat	2	grand officier	2
commandeur	13	ingénieur	8
<i>dottore</i>	4	comptable	1

Tab. 13. *Les propriétaires de trois loges de la Scala ou plus, par année*

Année	nombre de loges détenues par les «gros» propriétaires (% du total de loges)	
	nombre de loges détenues / nom du propriétaire	localisation des loges
<b>en 1778</b>	30 loges (19,4%) réparties comme suit	
4 loges	Emanuele Kewenhüller Pompeo Litta Visconti Arese Giuseppe Antonio Molo	SFD17, QFS4, QFS5, QFS7 PFSP, PFS1, PFS3, QFS17 SFD11, TFS7, QFD5, QFD6
3 loges	Alberico Barbiano di Belgioioso Vitaliano Bigli Antonio Greppi Paolo Meroni Giuseppe Rovida  Teodoro Giorgio Trivulzio	PFD16, SFD4, QFS18 (avec son frère) PFD4, PFD5, SFS15 SFSP, TFS4, TFS18 TFD9, QFS1, QFS2 SFD14 (avec Teodoro Giorgio Trivulzio), TFS1, TFS2 SFD14 (avec Giuseppe Rovida), TFD5, QFD4
<b>en 1795</b>	24 loges (15,5%) réparties comme suit	
5 loges	Pompeo Litta Visconti Arese	PFSP, PFS1, PFS2, PFS3, QFS17
4 loges	Emanuele Kewenhüller	SFD17, QFS4, QFS5, QFS7
3 loges	Vitaliano Bigli Antonio Greppi Paolo Meroni Giuseppe Antonio Molo Teodoro Giorgio Trivulzio	PFD4, PFD5, SFS15 SFSP, TFS4, TFS18 TFD9, QFS1, QFS2 TFS7, QFD5, QFD6 SFD14 (avec Giuseppe Rovida), TFD5, QFD4
<b>en 1815</b>	13 loges (8,4%) réparties comme suit	
4 loges	Pompeo Litta Visconti Arese	PFSP, PFS1, PFS2, PFS3
3 loges	Emanuele Kewenhüller Paolo Meroni Teodoro Giorgio Trivulzio	SFD17, QFS4, QFS5 TFD9, QFS1, QFS2 SFD14 (avec Giuseppe Rovida), TFD5, QFD4
<b>en 1862</b>	9 loges (5,8%) réparties comme suit	
3 loges	Filippo Ala Ponzzone Bosisio Antonio Litta Visconti Arese	PFS10, PFD2, TFD14 QFS5, QFS20, QFD3 (avec Cagnolati et Ferrini) PFSP, PFS1, PFS2
<b>en 1886</b>	8 loges (5,2%) réparties comme suit	
4 loges	Ermenegildo Tagliabue  Guido Visconti di Modrone	PFD18 (avec Gaetano Ceriani), TFD13 (avec Giuseppe Mallia), QFS20, QFD3 PFS4, PFD1, PFD2, PFD3
<b>en 1917</b>	6 loges (3,9%) réparties comme suit	
3 loges	Carlo Tagliabue - Stock Pietro Volpi Bassani	PFD18, QFS20, QFD3 PFS7, PFS8, SFD11

moins de cinq loges. Dans ce domaine aussi, l'apparition des non nobles se réalise inexorablement mais de manière progressive.

C'est à partir de 1862 que des non nobles figurent parmi les propriétaires les plus importants. En l'occurrence, il s'agit d'ailleurs d'une détention commune à trois personnages: Bosisio, Cagnolati et l'«ingénieur chevalier» Rinaldo Ferrini. Deux des loges (QFS20 et QFD3) possédées par ces trois individus passent en 1886 à Carlo Tagliabue; lui-même étant associé pour deux autres loges d'un côté avec Gaetano Ceriani (PFD18) et de l'autre, avec le «commandeur *dottore*» Giuseppe Malliani (TFD13).

Ce type de situations montre bien l'apparition d'investisseurs non nobles qui rassemblent différentes loges, en divisant sommes versées et propriété du bien. D'autres signes témoignent de cette intrusion de techniques capitalistes classiques au sein du théâtre milanais comme la présence parmi les propriétaires de «sociétés»<sup>35</sup> ou d'«associés»<sup>36</sup>. Plus généralement, c'est bien le signe de l'intrusion des marchands dans le 'temple' citadin. Ce n'est pas pour rien que les représentants du monde commercial représentent la majorité des non nobles propriétaires de loges. Cela témoigne de leur présence cruciale dans la société milanaise de l'époque, une présence que S. Levati (1992) a analysée avec une extrême rigueur.

Le déclin de l'aristocratie, beaucoup plus modéré que ne le laissent prévoir les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, permet donc à des bourgeois d'acquérir un certain nombre de loges, tout en étant loin de jouir d'une réelle suprématie sur le théâtre. En clair, si le monopole patricien de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle était le reflet d'un équilibre des pouvoirs économiques en présence, l'absence de véritable monopole bourgeois à la fin du XIX<sup>e</sup> montre la double caractéristique du marché des loges: à moitié fermé à cause d'indiscutables immobilismes; à moitié ouvert car le renouvellement des acteurs est incontestable. Ce modèle de répartition, somme toute très équilibré, pose à son tour de nouvelles questions dont celle essentielle du volume des transmissions.

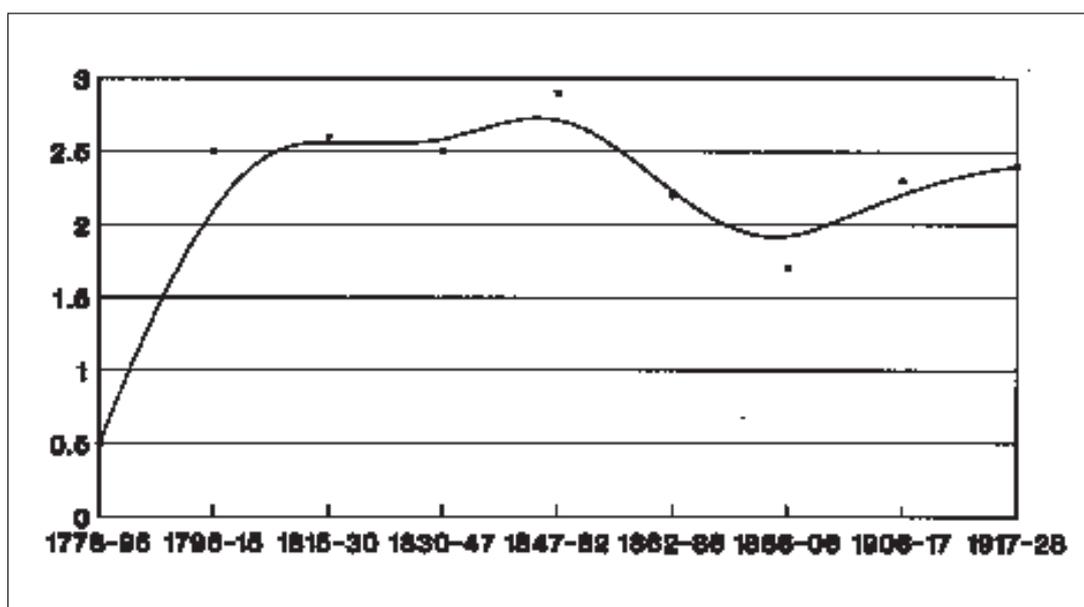
**6. Logiques et pesanteurs du marché des loges de la Scala.** Il s'agit en fait de passer de l'étude des coupes à celle ô combien plus difficile des logiques d'échanges ou pour reprendre une terminologie utilisée notamment en démographie historique, de l'analyse transversale à l'analyse longitudinale. A côté des prix et des acteurs, c'est bien un troisième volet du triptyque structurant un marché qui peut ainsi être mis en valeur: celui du volume d'échanges.

Certaines réalités invitent toutefois d'emblée à relativiser la portée des résultats qui vont suivre. Autant existaient toute une série d'instruments pour définir si un personnage faisait partie du patriciat ou du reste de la noblesse, autant il est impossible de disposer de l'ensemble des généalogies permettant d'évaluer si un bien sort ou non d'un patrimoine familial. Certes, quelques ouvrages comme celui de Dante E. Zanetti sont directement utilisables à cette fin mais il apparaît pour l'heure exclu de disposer de telles généalogies pour l'ensemble des propriétaires, en particulier non nobles. Une autre difficulté inhérente à la documentation utilisée est le fait qu'entre deux listes, plusieurs changements ont pu se produire, ce qui empêche de disposer pour chaque loge de la chaîne complète des propriétaires de 1778 à 1928.

Ces lacunes incontestables doivent-elles empêcher toute tentative d'analyse? Plusieurs éléments s'y opposent. La première idée est que ces défauts pèsent de la même façon en début et en fin de période, ce qui est rarement le cas des phénomènes de sous-enregistrement, le plus souvent très fluctuants avec le temps. Un deuxième point est que les listes de propriétaires de loges constituent pour l'historien une source unique dans la mesure où les autres documentations concernant la propriété citadine comme le cadastre ne proposent pas de listes exhaustives et régulières (Faron, 1989/2, 673). Un troisième élément enfin est qu'il s'agit de dégager les grandes lignes du phénomène plus que l'exactitude statistique, quitte à gagner en précision ultérieurement grâce à des enquêtes archivistiques complémentaires.

Une première piste intéressante consiste à mesurer l'intensité des échanges survenus, tel que l'a proposé S. Levati (1992, 85), mais cette fois pour l'ensemble du siècle et demi envisagé. Pour ce faire, il s'agit d'abord d'écarter les transmissions qui obéissent au rythme de la reproduction biologique des familles. Si les listes de propriétaires apparaissent très riches puisqu'elles fournissent le plus souvent le nom du mari pour les femmes ou certaines mentions d'héritage, le risque existe, comme il a été dit plus haut, de prendre une simple mutation au sein d'un noyau familial pour une cession<sup>37</sup>. Les résultats sont donc dans une certaine mesure susceptibles d'être amendés même si les fluctuations chronologiques semblent suffisamment claires pour ne pas devoir être radicalement remises en cause (tableau 14 et graphique 5). Force est de constater, si l'on excepte la phase initiale relativement statique, que le caractère «extrêmement dynamique du 'marché' des loges» dont a parlé S. Levati (1992, 85) est une espèce de constante pour toute la période sous observation. Entre deux listes c'est souvent un tiers des loges qui changent de propriétaire, soit en moyenne plus de deux cessions par an.

Graphique 5. *Changements de propriétaires par périodes*



Tab. 14. *Intensité des changements de propriétaires par période (avec exclusion des mutations au sein d'un même noyau familial)*

période	nombre de changements	nombre d'années	changements par année
1778-1795	8	17	0,5
1795-1815	49	20	2,5
1815-1830	39	15	2,6
1830-1847	42	17	2,5
1847-1862	43	15	2,9
1862-1886	52	24	2,2
1886-1906	33	20	1,7
1906-1917	25	11	2,3
1917-1928	26	11	2,4
total	317	150	2,1

Il semble alors possible d'associer l'intensité des mouvements à la position sociale. L'hypothèse d'un marché dynamique facilitant l'intervention de propriétaires bourgeois et d'un marché statique contrôlé par les aristocrates semble avérée. En effet si la période allant de 1847 à 1862 – bien évidemment la plus riche d'événements politiques majeurs puisqu'elle englobe tant la révolution de 1848 ou la *Sommossa* populaire de 1853 que la réalisation de l'Unité – coïncide avec un boom du nombre de cessions, on assiste parallèlement à une baisse assez nette de la noblesse qui chute de plus de 9% (tableaux 7 et 8). En revanche, entre 1886 et 1906, on constate peu de mouvements et une légère amélioration de la position de l'aristocratie (tableaux 9 et 10).

C'est donc bien malgré le contexte pérenne d'un marché intense, que la noblesse réussit à maintenir une position majeure au cœur du principal théâtre milanais. Pour l'expliquer, il faut avoir recours à deux processus structurant le marché de manière complémentaire: d'un côté l'existence d'un certain nombre de loges demeurant au sein d'un même noyau familial, le plus souvent d'origine patricienne, sur une très longue période; de l'autre, l'intervention comme nouveaux détenteurs d'un certain nombre d'aristocrates.

L'intensité des changements se maintient en effet à un rythme élevé à cause d'un sous-groupe de loges soumises à de nombreux mouvements.

Il est intéressant de constater que l'intensité des changements varie assez sensiblement selon la rangée dans laquelle est située la loge concernée (tableau 16). Alors que les loges de la première rangée connaissent une grande stabilité, celles de la dernière sont en revanche marquées par un *turn over* constant de leurs propriétaires. Beaucoup des mécanismes de spéculation rencontrés concernent ainsi cette quatrième rangée.

Si l'on envisage l'analyse nominative de telles transmissions, il apparaît clairement que les loges connaissant peu de changements, souvent situées en première rangée, sont en général détenues par un propriétaire d'origine patricienne. Neuf loges sont

Tab. 15. *Classification des loges selon le nombre de changements de leurs propriétaires entre 1778 et 1815 (avec exclusion des mutations au sein d'un même noyau familial)*

nombre de changements	% / total de changements	nombre de loges concernées	% / total de loges
pas de changement	0%	20	12,9%
1 changement	14,8%	47	30,3%
2 changements	20,2%	32	20,7%
3 changements	26,5%	28	18,1%
4 changements	26,5%	21	13,5%
5 changements	6,3%	4	2,6%
6 changements	5,7%	3	1,9%
total	100%	155	100%

Tab. 16. *Nombre de changements de propriétaires entre 1778 et 1815 (avec exclusion des mutations au sein d'un même noyau familial) selon la rangée des loges*

rangée	nombre de changements	nombre de loges	changements/loges
première rangée	59	38	1,6
deuxième rangée	78	38	2,1
troisième rangée	74	38	1,9
quatrième rangée	106	41	2,6
total	317	155	2

ainsi possédées par le même noyau familial de 1778 jusqu'en 1928. Ces familles qui perpétuent leur place dans le théâtre milanais font partie des plus illustres de la ville puisqu'il s'agit des Borromeo (loge QFD17), des Busca Arconati Visconti (PFD19), des Greppi (TFS18), des Morbio (TFD18), des Resta (SFD18), des Scotti (SFS16), des Sormani (TFS13), des Villani (PFS11) ou des Visconti di Modrone (PFD13). Pour d'autres, les logiques de transmissions au sein d'un noyau familial entraînent le changement de patronyme du propriétaire en titre. A partir de 1815, une loge (SFS 15) détenue initialement par le comte Vitaliano Bigli entre dans le patrimoine Crivelli puisque la marquise Fulvia Crivelli est une héritière Bigli. Parallèlement, ce sont les Ala Ponzoni qui succèdent aux Visconti Ciceri (TFD14).

Bref, l'aristocratie parvient à assurer son contrôle pendant de longues périodes sur un certain nombre de loges, mais cela ne doit pas occulter le fait qu'elle est loin d'être passive sur ce marché très particulier. L'image d'un patriciat recroquevillé sur ses biens et se faisant lentement déposséder, traditionnellement mise en avant par les historiens de la Scala, ne résiste pas à l'analyse des faits. Si des aristocrates cessent d'être propriétaires, d'autres le deviennent presque au même rythme. Pour mieux le comprendre, on peut suivre les mouvements survenus entre deux listes, en l'occurrence 1886 et 1906. Les positions de l'ex-patriciat restent quasi inchangées entre ces deux dates puisqu'il correspond respectivement à 40 et à 37 propriétaires. Pourtant, comme le montre le tableau 17, si 32 loges ne changent pas de main, huit

ex-patriciens sont propriétaires en 1886 mais non en 1906, alors que les nouveaux entrants en 1906 sont au nombre de cinq. Ces cessions croisées montrent bien que dans le mouvement de renouvellement incessant des détenteurs de loges, sorties et arrivées des ex-patriciens se compensent presque.

Tab. 17. *Liste des ex-patriciens propriétaires de loges en 1886 et en 1906*

propriétaires aux deux dates (32 loges)	
d'Adda	Gallarati Scotti
Arese Lucini	Litta Modignani
Barbiano di Belgioioso (2 loges)	Melzi
Barbo Melzi d'Eril	Pertusati
Barbo	Resta Pallavicino
Bolognini Attendolo	Sormani Andreani (2 loges)
Borromeo	Stampa di Soncino
Borromeo Arese (2 loges)	Trivulzio (2 loges)
Busca Arconati Visconti	Trotti Bentivoglio
Carcano	Villani
Cicogna	Visconti Ciceri
Crivelli (2 loges)	Visconti di Modrone (4 loges)
propriétaires en 1886 mais non en 1906 (8)	
d'Adda	Casati
Annoni	Confalonieri
Carcano (2 loges)	Litta Visconti Arese (2 loges)
propriétaires en 1906 mais non en 1886 (5)	
Cicogna	Gonzaga
Maino (Del)	Melzi d'Eril
Giulini	

\*\*\*

En conclusion, l'analyse d'un marché aussi particulier que celui des loges de la Scala invite à s'interroger sur la signification profonde de la notion de «profil d'accumulation» en histoire<sup>38</sup>. Où finit le capital au sens économique du terme? Où commence le capital au sens culturel? C'est bien entre ces deux pôles que se déploie une forme d'investissement dont la rationalité capitaliste est difficile à décrypter.

Un personnage comme Giuseppe Branca fait ainsi figure d'exception au sein du patronat milanais en choisissant de mentionner dans son testament la loge qu'il possède (Dau Novelli, 1984, 261) alors qu'une grande partie des principaux capitalistes citadins, comme les Binda, les Bosisio, les Breda, les Marelli ou encore les Tosi, n'en possèdent pas en leur nom propre! Ce capitaine d'industrie ne se distingue pas seulement de ses homologues parce qu'il est propriétaire d'une loge à la Scala (TFD7) mais aussi car il épouse successivement les descendantes de deux des familles les plus prestigieuses de la ville, à savoir Amalia Crivelli et Giulia Melzi d'Eril (Dau Novelli, 1984, 224-225). Une stratégie matrimoniale équivalente est adoptée par la

famille Taccioli. Gianfranco Litta Modignani épouse, le 17 avril 1871, Giulia Taccioli alors que la sœur de cette dernière, dénommée Margherita, devient le 24 février 1873 la femme du cousin de Gianfranco, Giovanni Litta Modignani. Or en 1886, Giulia possède une loge en pleine propriété (QFD13) et une autre en commun avec sa sœur (TFS11). Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la détention de ces deux loges échoit à Enrico et Gaetano Litta Modignani, les deux fils de Giulia, qui héritent non seulement de leur mère morte en 1901 mais aussi de Margherita, décédée sans laisser d'enfant.

Ces deux exemples montrent que la «fusion des élites» qui unit deux familles de négociants (les Taccioli) et d'industriels (les Branca) avec deux noyaux d'origine patricienne permet d'un côté à la bourgeoisie naissante de s'agréger au sommet de la pyramide sociale et de l'autre, aux aristocrates de pouvoir continuer à imposer leur rang au cœur de l'un des lieux les plus hautement symboliques de la ville. Pourtant l'opération en cours peut-elle être véritablement qualifiée de fusion quand on remarque que progressivement, les patronymes de Taccioli ou de Branca ont été remplacés par les noms nettement plus adaptés à l'espace traditionnel de la Scala, de Melzi d'Eril ou de Litta Modignani?

S'il serait non seulement risqué mais même erroné de tirer la moindre conclusion générale d'un ensemble de biens aussi circonscrit par rapport à une métropole de la taille de Milan, le deuxième terme de la proposition, à savoir le comportement dynamique de l'ex-patriciat, invite sans conteste à des explorations ultérieures. Si tout marché traduit un équilibre de forces, il est aussi façonné, structuré, construit autour de valeurs sociales très profondes qu'il importe de décrypter et de comparer avec la plus grande précision.

<sup>1</sup> Il serait vain d'envisager de proposer une bibliographie synthétique d'un thème qui a été aussi prégnant dans l'histoire sociale des vingt dernières années. Rappelons toutefois le rôle majeur de l'ouvrage de Mayer (1983). Parmi les travaux récents les plus suggestifs: Grange (1996).

<sup>2</sup> Sur la définition de tels comportements en histoire économique: J.-Y. Grenier, (1995/3-4, 371-380; 1996, 300).

<sup>3</sup> Sur cette notion: cf. Bourdieu. Un modèle en un certain sens comparable est celui du «marché de l'ancien», envisagé par Jean Baudrillard (1968, 118-119).

<sup>4</sup> Sur les débuts de la Scala, on peut se reporter aux très nombreuses histoires du théâtre et notamment à celle de Secchi (1977).

<sup>5</sup> Quatre gentilshommes, le comte Ercole Castelbarco, le marquis Giacomo Fagnani, le marquis Bartolomeo Calderara et le prince Menafoglio di Rocca Sinibalda ont assumé le premier exercice, en se baptisant «Noble Association des Chevaliers Associés» («Nobile Associazione dei Cavalieri Associati»).

<sup>6</sup> Le coût de cette expropriation dépasse sept millions de lires.

<sup>7</sup> Archivio di Stato de Milan, *Fondo notarile*, notaire Bossi, liasse n. 46698.

<sup>8</sup> Nous avons repris l'ordre adopté par le notaire ainsi que les valeurs respectives de chacun des biens en lires italiennes.

<sup>9</sup> A partir de ce moment, l'indication de la position des loges sera donnée sous cette forme abrégée. TFD6 correspond à la sixième loge de la troisième rangée à droite.

<sup>10</sup> Archivio di Stato de Milan, *Fondo notarile*, notaire Valsecchi, liasse n. 47137. Tous les prix sont donnés en lires «officielles» à l'époque dont il s'agit: italiennes ou autrichiennes. Rappelons qu'en 1811, 100 lires milanaïses (monnaie la plus utilisée, notamment dans la vie quotidienne) équivalent à 77 lires italiennes et que la lire italienne est égale au franc germinal.

<sup>11</sup> Archivio di Stato de Milan, *Fondo notarile*, notaire Carcano, liasse n. 50335.

<sup>12</sup> Ces prix ont été retrouvés lors du dépouillement des actes dressés au cours de l'année 1811 par un certain nombre de notaires milanais: Bossi, Carozzi, Cavaletti, Dario, Fassi, Frascaroli, Peruzzotti, Rodriguez, Villa, Volpini... L'achèvement de ce travail permettra d'approfondir la connaissance de l'ensemble du marché des biens immobiliers.

<sup>13</sup> Ce *canone* doit être versé par les propriétaires des trois premières rangées. Depuis la reconstruction du théâtre, ceux de la quatrième en sont en effet exemptés: cf. (1931, 35). Les références données entre [] renvoient à la bibliographie des documents utilisés, placée en annexe.

<sup>14</sup> Un sequin est l'équivalent de 13,5 lires autrichiennes.

<sup>15</sup> Cette disposition s'explique par le fait que l'espace de

trois loges est occupé respectivement par la porte et par la grande loge (loge de la Couronne) qui la surmonte.

<sup>16</sup> Nous ne disposons que de listes publiées; les documents d'archives correspondants étant pour l'heure introuvables.

<sup>17</sup> L'une de ces gravures est reproduite par exemple dans Secchi (1977, 58-59).

<sup>18</sup> Cette bibliographie reporte les documents utilisés dans ce texte sans aucunement viser à l'exhaustivité.

<sup>19</sup> Sans explication apparente, le nombre de listes proposées varie selon les rangées de loges. Les seize années ne sont disponibles que pour TFS et QFS. Quinze années sont recensées pour PFD, SFD et TFD alors que ce chiffre tombe à 14 pour SFS et QFD, et même à 12 pour PFS.

<sup>20</sup> A titre d'exemple, la comparaison des mêmes listes – respectivement dans les *Notices historiques* de 1856 et dans l'ouvrage de Marangoni et Vanbianchi – a permis de rétablir quatre titres personnels manquants.

<sup>21</sup> D'autres réalités ont cette signification sociale claire, à l'image des tombeaux privés, dont Jean-Pierre Chaline a montré qu'ils étaient des «symboles d'une position sociale» (1982, 289).

<sup>22</sup> Sur la notion de monopole en économie de marché: Guesnerie, (1996).

<sup>23</sup> Fort heureusement, en situation de multipropriété, les différents propriétaires appartiennent dans la quasi totalité des cas au même sous-groupe social.

<sup>24</sup> Parmi les principaux documents utilisés: Arese, (1975, 93-159); Brivio Sforza, (1966, 152-166); Calvi, (1875); Civelli, (1895); Zanetti, (1972).

<sup>25</sup> C'est par exemple la perspective suivie par Natacha Coquery, (1995/3-4, 339-369).

<sup>26</sup> Sur le rôle de l'information dans les processus d'acquisition Arrondel: (1993). Je remercie vivement l'auteur de cet ouvrage – Luc Arrondel – pour l'ensemble des suggestions qu'il a bien voulu me faire.

<sup>27</sup> La «Liste alphabétique des personnes soumises à l'impôt ayant 700 lires ou plus de revenu», selon la loi du 22 ventose an VI, est reportée par Arese, art. cit., (122-130).

<sup>28</sup> Ils font ainsi partie de la liste des «acquéreurs de biens nationaux pour des superficies de 1000 *perliche* milanaises ou plus, ou pour une valeur supérieure à 100 000 lires», proposée par Arese, art. cit., (159).

<sup>29</sup> Sur l'analyse de la distribution des immeubles urbains milanais, Faron, (1997, 120-141).

<sup>30</sup> Cette Liste est reportée dans le texte de Brivio Sforza, art. cit., (156-166).

<sup>31</sup> Cf. Levati, op. cit., tableau n. 11, (141). Dans un travail récent, (Angeli, 1997, 217-219), S. Levati analyse l'arc de temps allant de 1778 à 1847. Si dans l'ensemble, les résultats obtenus concordent avec les nôtres notamment sur l'équilibre noble/non-noble, on constate en revanche une certaine variation concernant le nombre d'ex-patrichiens. Cela témoigne de l'extrême difficulté à identifier avec certitude les contours d'un tel groupe social. Certaines variations sont liées en particulier à l'exercice ou non d'une activité commerciale ainsi qu'à la localisation – milanaise ou non – du berceau de la famille.

<sup>32</sup> Hey, (1974). La stratification à l'intérieur de l'église fait l'objet du point 4 du chapitre VI, intitulé «Power and authority» et principalement des pages 218 à 221. Je remercie Gérard Delille de m'avoir signalé cet ouvrage.

<sup>33</sup> Pour ce faire, a été adoptée la hiérarchie suivante: d'abord les titres de noblesse puis la détention d'une décoration et enfin un éventuel titre complémentaire. C'est ainsi qu'un personnage pour le moins insolite comme le «noble ingénieur» Giuseppe Greppi a été classé avec les autres «nobles».

<sup>34</sup> Nous retrouvons ce que Cyril Grange (1996) a analysé comme «la noblesse d'apparence».

<sup>35</sup> La société Ballabio e C., établissement bancaire milanaise, possède par exemple une loge pendant les vingt années qui suivent l'Unité (PFD13).

<sup>36</sup> C'est le cas du «commandeur» Massimo De Vecchi qui possède la loge TFDP avec «d'autres Associés».

<sup>37</sup> A ce propos, la nature des actes de transmission reportée sur les listes de propriétaires s'avère de peu d'intérêt. Certains héritages correspondent paradoxalement à des sorties d'un patrimoine familial. Le Pio Istituto Oftalmico devient par exemple le détenteur d'une loge (TFSP), suite à un testament du 28 juillet 1908. En revanche, une transmission au sein d'une même famille peut être enregistrée sous la forme habituellement utilisée pour une cession. Ainsi alors qu'il est depuis mars 1887 propriétaire d'une loge (QFS16) avec un autre membre de sa famille, l'«ingénieur chevalier» Pio Gavazzi devient le seul propriétaire par l'«acte d'acquisition» du 28 janvier 1888. Lui succède Antonio Gavazzi puis l'«ingénieur commandeur» Pio Gavazzi suite à deux «instruments», datant respectivement du 15 décembre 1897 et du 12 décembre 1903.

<sup>38</sup> Sur l'importance de ce concept en économie, Masson (1991, 75-100).

## Bibliographie des documents utilisés

1818, *Serie cronologica delle rappresentazioni drammatico-pantomimiche poste sulle scene dei principi teatri di Milano*, Milan.

1825, *L'interprete milanese ossia guida per l'anno 1825*, Milan.

1856, *Notices historiques et description de l'I. et R. Théâtre de la Scala ornées de planches illustratives et d'une table des dimensions et du contenu en comparaison aussi de plusieurs des principaux théâtres d'Europe avec le catalogue des loges de propriété particulière et des respectifs propriétaires*, Milan.

Luigi Romani, 1862, *Teatro alla Scala. Cronologia di tutti gli spettacoli rappresentati in questo teatro dal*

*giorno del solenne suo aprimento sino ad oggi*, Milan. Pompeo Cambiasi, *La Scala 1778-1789. Note storiche e statistiche*, G. Ricordi, Milan.

Guido Marangoni e Carlo Vanbianchi, 1922, *La Scala*, Istituto italiano d'arti grafiche, Bergamo.

1931, *Cenni storici documentati dell'ordinamento giuridico del Teatro alla Scala di Milano*, Comune di Milano, Milan.

## Bibliographie

F. Arese, 1975, *Patrizi, nobili e ricchi borghesi del Dipartimento d'Olona secondo il fisco della I*

- Repubblica Cisalpina 1797-1799*, «Archivio storico lombardo», 93-159.
- F. Armani, G. Bascapè, 1951, *La Scala. Breve biografia (1778-1950)*, Delfino.
- L. Arrondel, 1993, *Cycle de vie et composition du patrimoine. Un regard théorique*, Economica, Paris.
- J. Baudrillard, 1968, *Le système des objets*, Gallimard/Tel, Paris.
- P. Bourdieu, 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Editions de Minuit, Paris.
- A. Brivio Sforza, 1966, *Notizie sul conferimento di titoli napoleonici, nuova blasonatura ed elenco dei titolari del Regno d'Italia*, «Archivio storico lombardo», 152-166.
- F. Calvi, 1875, *Il patriato milanese secondo nuovi documenti deposti negli archivi pubblici e privati*, Milan.
- J.-P. Chaline, 1982, *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris.
- G. Civelli, 1895, *Elenco ufficiale (definitivo) delle famiglie nobili e titolate della Lombardia*, Rome.
- N. Coquery, 1995/3-4, *Hotel, luxe et société de cour: le marché aristocratique parisien au XVIII<sup>e</sup> siècle*, «Histoire & mesure», 339-369.
- C. Dau Novelli, G. Fiocca (sous la direction de), 1984, *Modelli di comportamento e ruoli familiari, Borghesi e imprenditori a Milano dall'Unità alla prima guerra mondiale*, Laterza, Rome/Bari.
- O. Faron, 1989/2, *Immeubles, propriétaires et locataires à Milan au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, «Mélanges de l'Ecole française de Rome», 671-693.
- O. Faron, 1997, *La ville des destins croisés. Recherches sur la société milanaise du XIX<sup>e</sup> siècle (1811-1860)*, Ecole Française de Rome, Rome.
- C. Grange, 1996, *Les gens du Bottin Mondain. Y être, c'est en être*, Fayard, Paris.
- J.-Y. Grenier, 1995/3-4, *Consommation et marché au XVIII<sup>e</sup> siècle*, «Histoire & mesure».
- J.-Y. Grenier, 1996, *L'économie d'Ancien Régime. Un monde de l'échange et de l'incertitude*, Abin Michel, Paris.
- R. Guesnerie, 1996, *L'économie de marché*, Flammarion, Paris.
- D. G. Hey, 1974, *An english rural community. Middle under the Tudors and Stuarts*, Leicester University Press, Leicester.
- S. Levati, 1992, *Da 'tencin' a banchieri. I Tacciosi: l'ascesa economica e sociale di una famiglia di negozianti tra Ghiffa e Milano*, Banca popolare di Intra, Intra.
- S. Levati, 1997, *La nobiltà del lavoro. Negozianti e banchieri a Milano tra Ancien Régime e Restaurazione*, Franco Angeli, Milan.
- A. Masson, 1991, *La théorie du cycle de vie illustrée, «Risques»*, 7, 75-100.
- A. Mayer, 1983, *La persistance de l'Ancien Régime. L'Europe de 1848 à la Grande Guerre*, Paris.
- M. Meriggi, 1992, *Milano borghese. Circoli ed élites nell'Ottocento*, Marsilio, Venise.
- J. Rosselli, 1985, *L'impresario d'opera. Arte e affari nel teatro musicale italiano dell'Ottocento*, Edt/Musica, Turin.
- L. L. Secchi, 1977, 1778:1978. *Il Teatro alla Scala. Architettura, Tradizione, Società*, Electa, Milano.
- Stendhal, 1973a, *L'Italie en 1818, (2 septembre 1818), Voyages en Italie*, Bibliothèque de la Pléiade, Paris.
- Stendhal, 1973b, *Rome, Naples et Florence, (1826), (4 octobre 1816), Voyages en Italie*, Bibliothèque de la Pléiade, Paris.
- Stendhal, 1973c, *Rome, Naples et Florence en 1817, (10 novembre 1816), Voyages en Italie*, Bibliothèque de la Pléiade, Paris.
- T. Veblen, 1970, *Théorie de la classe de loisir*, NRF/Gallimard, Paris.
- C. A. Vianello, 1941, *Teatri, spettacoli e musiche a Milano nei secoli scorsi*, Libreria Lombarda, Milan.
- D. E. Zanetti, 1972, *La demografia del patriato milanese nei secoli XVII, XVIII, XIX*, Université de Pavie, Pavie.

## Riassunto

*Mercato 'di prestigio' o mercato impossibile? La distribuzione dei palchi della Scala di Milano (1778-1930)*

I palchi del Teatro della Scala di Milano, negli anni compresi tra la sua ricostruzione avvenuta nel 1778 e la sua municipalizzazione effettuata nel 1928, appartenevano a proprietari privati.

Possono essere considerati quindi come beni immobiliari a pieno titolo, piccoli edifici cittadini dal valore elevato. La regolare pubblicazione di *Liste*, ricche di molteplici indicazioni, consente di ricostruire la distribuzione della proprietà dei palchi, considerati all'epoca beni di grande prestigio, ed anche di esaminarne l'evoluzione nel corso del tempo.

Nelle pagine di questo saggio l'autore riscontra che l'aristocrazia milanese, cui appartenevano nel 1815 due terzi dei palchi, detiene nel 1917 meno della metà di questi ultimi. Il monopolio patrio sembra vacillare e nello stesso tempo si osserva una progressiva ingerenza da parte della borghesia. Si registrano, inoltre, fasi di mercato più dinamiche che favoriscono l'inserimento di proprietari borghesi, come quella fra il 1847 ed il 1862, ed altre più statiche controllate dall'aristocrazia. In ultima istanza, gli aristocratici continuano ad acquistare palchi e ad essere presenti su un mercato di fatto proprio dell'élite cittadina dell'epoca.

## Summary

*A prestigious or an impossible market? The distribution of Milanese Scala boxes (1778-1930)*

The Milanese *Scala* boxes, between the year of the theatre reconstruction (1778) and its municipalization started in 1928 belonged to private owners. They can be really thought as real estates immovable, little civic buildings of great value. The regular publication of very detailed "Owners Lists" allows the reconstruction of the boxes property distribution and its evolution over time. This is of great interest because the boxes were considered at the time as high prestige goods. The author shows that in 1815 two thirds of the boxes belonged to the Milanese aristocracy while in 1917 the boxes belonging to this élite were less than a half of the total.

The patrician exclusive control seems to be about to collapse while progressive middle-class interference becomes evident. One can observe more dynamic market stages, for instance between 1847 and 1862, when the middle class insertion is more relevant and more static market stages under the aristocracy control.

The aristocrats kept on buying the *Scala* boxes and dealing on a market which was peculiar to the city élite of the time.